DEC180097DR10

Décision portant nomination de Madame Hayet Safidine Dali aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT) et nommant Madame Hélène Dumortier en qualité de directrice ;

Considérant que Madame Hayet Safidine Dali a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE:

Article 1er: Madame Hayet Safidine Dali, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT), à compter du 1er janvier 2018.

Madame Hayet Safidine Dali exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Hayet Safidine Dali est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

La directrice de l'unité Hélène Dumortier

Visa du délégué régional du GNRS

Patrice SOULLIE

1

200